

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2020

Date de convocation : le 15 juin 2020 Date d'affichage : 06 juillet 2020

Nombre de Conseillers : En exercice: 13 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes en séance publique sous la présidence de M. Vincent GRUAU, Maire.

Étaient présents : M. GRUAU Vincent, M. LESOIN Eric, M. DARET Jean-Jacques, Mme BOULLET Hélène, Mme BLIND Juliette, Mme BALISSON Marie-Pierre, M. DEMOUCH Alain, Mme LEWANDOWSKI Nastasia, M. NOGUES Joël, M. BERTHELOT Daniel, Mme HELLEGOUARC'H Frédérique, M. DOMMÉE David, Mme Mélanie BARBAULT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Jean-Jacques DARET.

Vu le mail de la préfecture du 24 juin 2020, M. le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la rectification de la commission appels d'offres, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1- Vote des taux d'imposition

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux des taxes pour le budget 2020.

Taxe foncière bâtie : 16.57

Taxe foncière non bâtie : 41.42

2- Subventions aux associations

Les subventions seront revues à un prochain conseil municipal.

3- Délibérations ajustement de dettes

Afin d'ajuster la dette sur le budget assainissement, le conseil municipal justifie les écarts des emprunts suivants et demande au receveur municipal leur rectification via le compte 1068 (écritures non budgétaires) :

- 1) Pour solder le capital restant dû de l'emprunt 5 souscrit auprès de la Caisse d'Épargne, comptabiliser un débit 1068 par un crédit 1641 pour 0.01€

Afin d'ajuster la dette sur le budget de la commune, le conseil municipal justifie les écarts des emprunts suivants et demande au receveur municipal leur rectification via le compte 1068 (écritures non budgétaires) :

- 1) Pour solder le capital restant dû de l'emprunt 15 souscrit auprès du Crédit Local de France, comptabiliser un débit 1641 par un crédit 1068 pour 0.03€
- 2) Pour solder le capital restant dû de l'emprunt 18 souscrit auprès de la Caisse d'Épargne, comptabiliser un débit 1641 par un crédit 1068 pour 0.01€
- 3) Pour solder le capital restant dû de l'emprunt 13 souscrit auprès de la Caisse d'Épargne, comptabiliser un débit 1068 par un crédit 1641 pour 0.13€
- 4) Pour solder le capital restant dû de l'emprunt 10 souscrit auprès du Crédit Local de France, comptabiliser un débit 1641 par un crédit 1068 pour 83.70€ (erreur de conversion CRD du prêt n° 50057607010001 lors du passage à l'euro)

4- Préparation de la commission communale des impôts

La commission communale des impôts directs prévue dans notre commune est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Ces commissaires sont désignés par la direction générale des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Personnes proposées

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Anne-Marie Chaton Duruisseau	Jean-Pierre Altmann
Joël Perroux	Mélanie Duclaut
Jean-Jacques Daret	Annie Paugoy
Daniel Berthelot	Jean-Yves Pousse
Nastasia Lewandowski	Jacqueline Bouchard
Mélanie Barbault	Emmanuel Couleard
Bernard Serain	Sophie Arnaud
Michel Roux	Denis Beurdouche
Roland Dupui	Claudine Perthuis
Thierry Hautem	Nadège Foussard
Daniel Haubert	Alexandre Berton
Jean-Yves Dodier	Kevin Israël

5- Planning des conseils municipaux

Le conseil municipal décide de programmer les séances de conseils municipaux aux dates suivantes :

- 10 juillet 2020 à 19h30
- 27 août 2020 à 19h30
- 24 septembre 2020 à 19h 30
- 22 octobre 2020 à 19h30
- 19 novembre 2020 à 19h30
- 17 décembre 2020 à 19h30

6- Commission Appels d'offres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de nommer :

- Président : Vincent GRUAU
- Titulaires : Jean-Jacques DARET | Eric LESOIN | Daniel BERTHELOT
- Suppléants : Joël NOGUES | Juliette BLIND | Nastasia LEWANDOWSKI

7- Divers

- Pour le 31 juillet notre commune organisera le tirage au sort pour le jury d'assise. Ce choix se fait au niveau de trois communes, Jupilles, Lavernat et Flée, trois personnes sont choisies pour une retenue.
- Le responsable de la commission sécurité annonce l'imminence de la matérialisation de l'arrêt minute sur les deux places devant la boulangerie.
- M. le Maire annonce la venue du sénateur soit le dimanche 05 ou 12 juillet pour visiter le marché et le St Jacques.
- Le PLUI doit être voté avant le 31 juillet et sera donc soumis au conseil du 10 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.